



Parole aux adhérents...

Chère adhérente, cher adhérent,

Tous les jours, notre Association reçoit un très grand nombre de courriers d'adhérents de toutes les régions de France.

Nous souhaitons aujourd'hui partager avec vous, dans cette Lettre de l'Afer, les réponses apportées individuellement.

Gérard Bekerman
Président de l'Afer

Où en est la diversification des gérants ?

Elle est acquise. Un premier accord vient d'être signé avec Bnp Paribas Asset Management visant la création d'un nouveau support en unités de compte principalement investi dans les Pme. Par ailleurs, dans le cadre du Fonds Général, un fonds est confié à la société Ardian visant le financement du private equity, c'est-à-dire de petites entreprises non cotées.

Où en est l'action en restitution ?

Un pourvoi en cassation a été formé et nous espérons vivement que la décision de justice sera favorable aux 55 000 adhérents concernés.

Pourquoi ne suis-je pas libre de choisir mon conseiller ?

Vous êtes libre de vous adresser au conseiller de votre choix, mais seul celui à l'origine de votre adhésion demeure votre interlocuteur officiel. Pour apporter plus de souplesse à l'expression de votre liberté, votre Conseil d'Administration a œuvré à la signature d'un Accord historique intervenu en janvier 2014, aujourd'hui ratifié par près de 85% de vos conseillers. Cet accord vous garantit la liberté de choisir votre conseiller et d'en changer lorsque vous le souhaitez.

Une idée : si votre conseiller n'a pas signé cet Accord, essayez de le convaincre de rejoindre la grande famille Afer comme ne cesse de le réclamer votre Conseil d'Administration. Oui, à l'Afer, on aime la liberté !

Qu'avez-vous fait des 315 000 euros que l'Afer a perçus dans le procès gagné contre les fondateurs ?

Cette somme revenait à l'Association en qualité de personne morale. Elle a été versée au Fonds de dotation de l'Afer pour la recherche médicale dont la création a été approuvée par notre dernière Assemblée Générale. L'action de l'Afer, sous cette nouvelle forme, en est renforcée, toujours au profit de l'intérêt de tous. Chaque adhérent peut, par ailleurs, contribuer à ce Fonds de dotation s'il le souhaite. Les grandes causes médicales et la santé nous concernent tous.

Notre courtier nous sollicite pour que nous lui adressions un pouvoir aux assemblées générales, est-ce normal ?

Le rôle de votre courtier est de vous donner de bons conseils dans le cadre d'un mandat entre vous, qui êtes son « client » et lui, qui est un professionnel de l'assurance. En sa qualité de courtier, il n'a pas vocation à s'immiscer dans la vie de l'Association qui, elle, défend directement vos intérêts d'adhérent. Votre Association vous invite à vous exprimer directement soit par correspondance, soit par internet, soit en adressant votre pouvoir au Président de l'Afer.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2014

30 juin 2014 à Bordeaux

Après proclamation de l'ouverture de l'Assemblée Générale, conformément à l'ordre du jour, le Président donne lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration. Il souligne notamment le dynamisme de l'Association, qui a accueilli en 2013 plus de 20 000 nouveaux adhérents. La progression de la collecte est très nette, en hausse de près de 30%. L'encours des actifs gérés s'établit au 31/12/2013 à 46,8 milliards d'euros.

Le Conseil d'Administration



En application des décisions de l'Assemblée Générale 2013, le Président indique qu'un nouveau gestionnaire, Bnp Paribas Asset Management a été retenu au terme d'un appel d'offres, pour gérer un nouveau fonds et diversifier la gestion financière. Il annonce qu'une avancée historique a été réalisée grâce au nouvel accord établi avec la majorité des conseillers Afer, pour notamment favoriser la liberté de changer de conseiller. Enfin, il souligne les combats menés par l'Afer auprès des pouvoirs publics, soutenus en bloc par les adhérents, pour préserver les avantages de l'assurance vie.

Le Président rappelle l'importance de la démocratie associative et demande à ce titre à diverses personnalités d'intervenir pour illustrer la collégialité des décisions au sein de l'Association :



Stanislas Bernard, Administrateur, détaille les bonnes performances de la gestion financière du contrat Afer : la régularité du Fonds Garanti en euros, dont la gestion allie maîtrise du risque et recherche de rendement dans la durée et les performances plus que positives de tous les supports en unités de compte.



Michèle Saint Marc, Administratrice, fait part de la qualité des services de gestion, qui ont réalisé plus d'1,2 millions d'actes de gestion en 2013.



Jacques Pilon, Président du Comité Consultatif, rend hommage au travail des adhérents bénévoles qui composent le Comité Consultatif et qui sont un véritable trait d'union entre l'ensemble des adhérents et le Conseil d'Administration.

Jacques présente les trois membres de ce Comité présents qui se feront le porte parole des questions des adhérents : Bernard Chauleur (Chalon-sur-Saône), Alexandra Kraousmann (Deauville), et Bernard Millard de Montrion (Uzès).



Les comptes de l'exercice 2013 et le budget 2014 sont présentés par Jean-Philippe Bohringer, expert-comptable. Les rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées sont lus par Jean-François Magat, Commissaire aux comptes.

Les invités



Nicolas Schimel, Directeur Général d'Aviva France, souligne la bonne santé d'Aviva avec un résultat financier s'établissant à 277 millions d'euros en 2013. Le rôle d'Aviva est d'assurer le contrat collectif Afer et d'en réaliser la gestion financière. Sa fierté est d'obtenir depuis plus de 35 ans des résultats sur le Fonds Garanti qui placent toujours l'Afer dans le peloton de tête, en garantissant une sécurité de l'épargne des adhérents. Cependant, le niveau des taux d'intérêts des obligations n'ayant jamais été aussi bas, une diversification des investissements, accompagnée d'une information éclairée des conseillers, est à envisager pour les adhérents. Aviva travaille aussi avec l'Afer sur la future offre Euro-croissance qui sera une autre possibilité de diversification.



Jean-François Boulier présente les convictions d'Aviva Investors en matière d'investissement : l'économie mondiale va mieux et les actions présentent toujours un potentiel de croissance important qu'il faut exploiter dans les deux années à venir. Les bonnes performances de la plupart des unités de compte en 2013 témoignent de la pertinence des choix de gestion effectués par Aviva Investors.



L'importante évolution de la gamme des supports en unités de compte proposés dans le contrat d'assurance vie multisupport est présentée par *Anne Moreau*, Directrice de la Communication du Gie Afer. Cet enrichissement a pour objectif de rendre l'offre plus claire et cohérente.

Les questions des adhérents

Sur les prélèvements sociaux retenus en 2011, le Président indique qu'il vient d'être informé de la réponse à la demande de rescrit adressée il y a deux ans à l'Administration fiscale, qui donne droit au remboursement du trop perçu. Ce sont 8,5 millions d'euros qui vont pouvoir être remboursés aux adhérents lors de l'inscription en compte des résultats de l'année 2014.

Sur l'avenir du Fonds Garanti, compte-tenu des risques pesant sur les marchés, le Président réaffirme sa confiance dans les capacités d'Aviva et d'Aviva Investors pour continuer à délivrer de la performance tout en garantissant la sécurité. Jean-François Boulrier précise que c'est le rôle d'Aviva Investors de gérer les aléas des marchés, d'essayer de les anticiper et de saisir les meilleures opportunités pour le Fonds Garanti en euros et pour les supports en unités de compte. Il rappelle aussi aux adhérents qu'il est important de diversifier leurs avoirs.

Sur la suite de la requête en restitution, le Président indique que la Cour d'appel a rejeté la demande des 55 000 adhérents de l'Afer, mais qu'un pourvoi en Cassation a immédiatement été formé et qu'il faut à nouveau attendre la décision de la justice.

Sur la doctrine fiscale issue des réponses ministérielles Proriot Bacquet, requérant lors du décès d'un époux de déclarer dans la succession la moitié de la valeur des contrats d'assurance vie souscrits par son conjoint commun en biens, l'Afer continue à mener le combat pour faire évoluer cette doctrine. Celle-ci s'applique cependant, et les adhérents choisissant de ne pas déclarer ces contrats pourraient subir un redressement. L'Afer pourra les soutenir et les aider dans leurs relations avec l'administration fiscale.

Sur la liberté d'expression des adhérents, une adhérente souligne l'inflation de résolutions émanant de groupes d'au moins 100 adhérents : « En 2009 il y en avait deux, aujourd'hui il y en a plus de 40. Où est-ce que cela va s'arrêter ? Cela me paraît exagéré. Cela a un coût financier pour nous les adhérents de voter toutes ces résolutions. Monsieur le Président, je m'adresse à vous personnellement. Pourquoi ne faites-vous pas une demande au ministre pour instaurer un régime à notre association comme c'est le cas pour les sociétés cotées, à savoir 5 % par analogie, cela représenterait 5 % des adhérents de l'Afer ? Nous y passerions beaucoup moins de temps et nous gagnerions en cohérence. »

Vote des résolutions

Plus de 100 000 réponses par courrier ou par internet ont été réceptionnées et traitées. L'association Afer se réjouit d'une telle participation et encourage les adhérents à participer encore plus activement au cours des prochaines années. Avant le vote, chaque résolution a été affichée et lue. L'Assemblée Générale a entériné les résolutions proposées ou approuvées par le Conseil d'Administration à une large

majorité. Les autres résolutions ont été rejetées. Les mandats d'Administrateurs de Mme Pellissier et de MM. Legatte, Popard et Raynaud ont été renouvelés. Les résultats, résolution par résolution, sont consultables sur le site de l'Afer, www.afer.asso.fr.

Au nom du Conseil d'Administration, le Président Bekerman remercie chaleureusement tous les adhérents pour leur présence et pour la richesse du débat.

« L'Afer continuera à concentrer son énergie sur la défense du statut de l'assurance vie et lance un appel solennel au Gouvernement pour qu'il ne touche pas à ce produit précieux pour la nation, qui constitue pour des millions d'épargnants le fruit des économies de toute une vie » conclut Gérard Bekerman.

Message de dernière minute de votre Président :

RESTITUTION DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Les bonnes nouvelles de Bercy sont devenues une espèce rare ! Suite à la mobilisation de l'Afer, nous venons de recevoir, il y a quelques jours, du Ministère des Finances, 8,5 millions d'euros de trop-perçu de prélèvements.

Ce n'est pas tout. Bercy a accepté de rembourser à l'Afer près d'1 million d'euros d'intérêts de retard qui viendront s'y ajouter.

C'est ainsi près de 10 millions d'euros que votre Association sera heureuse de voir rétrocedés, dès janvier 2015, à tous les adhérents concernés, et ce individuellement sur le relevé annuel de leur épargne.

FONDS DE DOTATION DE L'AFER POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

Le Fonds de dotation a pour objet de financer, directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions d'intérêt général pour la recherche médicale, en priorité en France, particulièrement en faveur de l'allongement de la durée et de la qualité de la vie humaine.

Les adhérents qui le veulent peuvent doter ce Fonds comme ils le souhaitent. Imaginez, 1 euro par adhérent, ce serait 720 000 euros pour notre santé.

Fonds de dotation de l'Afer
36 rue de Châteaudun - 75009 Paris.

Les statuts sont consultables sur www.afer.asso.fr

Michèle Saint Marc, *Administratrice de l'Afer, Secrétaire Générale du Fonds de dotation.*
Myriel Pellissier, *Administratrice de l'Afer, Trésorière du Fonds de dotation.*

L'Afer s'engage pour les petites entreprises

L'objectif est d'apporter 300 millions d'euros de financement aux Pme dès l'année prochaine.

Côté actions du portefeuille du Fonds Garanti, un effort est prévu en direction des Pme françaises non cotées avec une première poche de 150 millions d'euros confiée à la société **Ardian**, spécialiste mondial de l'investissement dans les entreprises non cotées.

Ces efforts ne se limitent pas au Fonds Général, puisque l'Association est sur le point de lancer son premier support actions 100% dédié aux Pme au travers de son support en unités de compte Afer Actions Pme, confié à **Bnp Paribas Asset Management**.

Aux côtés de son partenaire historique **Aviva**, l'Afer entend ainsi jouer pleinement son rôle d'étendard en matière d'investissement responsable et citoyen pour une France qui réussit avec des projets créateurs de valeur pour le futur.

ANNONCE DES RÉSULTATS 2014

Mardi 13 janvier 2015
après midi
sur www.afer.asso.fr

CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Nouveaux supports en unités de compte pour février 2015

AFER ACTIONS PME

Mise en œuvre de la diversification de la gestion financière

Au terme d'un appel d'offres, Bnp Paribas Asset Management a été retenu pour gérer le futur support en unités de compte Afer Actions Pme. L'objectif de ce nouveau fonds sera de rechercher une valorisation de l'épargne en investissant sur les marchés actions des Petites et Moyennes Entreprises (Pme) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (Eti).

UN SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE INVESTI EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Une classe d'actifs complémentaire

Après la création du support en unités de compte Afer Oblig Monde Entreprises, vous aurez bientôt accès à une classe d'actifs obligataires encore différente : les obligations convertibles. Ce type d'instruments obligataires permet de tirer parti des variations à la hausse des marchés actions tout en limitant les impacts de leur baisse, grâce à leur composante obligataire.

Ces nouveaux supports en unités de compte seront des outils de diversification de l'épargne supplémentaires à votre disposition.

ACTUALITÉS SUR LES AUTRES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur des supports en unités de compte Afer Marchés Emergents, Afer Actions Euro et Afer Oblig Monde Entreprises ont été mis à jour, précisant notamment le niveau de risque constaté sur la dernière période. Nous vous invitons à les consulter sur le site de l'Afer, www.afer.asso.fr

CONTRAT AFER DEPENDANCE

Label « GAD » pour un renforcement de la qualité du contrat

Afer Dépendance est l'un des contrats les plus complets et compétitifs du marché : accessible de 40 à 77 ans avec des formalités médicales réduites pour les moins de 60 ans. Il comporte des garanties en cas de dépendance totale ou partielle selon les options choisies et propose des services d'assistance très complets intervenant, dès la souscription au contrat, à la fois dans les cas où l'assuré devient dépendant mais également dans le cas où l'assuré doit aider un proche devenu dépendant. Il évolue à partir de janvier 2015 pour être conforme au label professionnel de qualité « GAD Assurance Dépendance® ».

Soyez les ambassadeurs de l'Afer !

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de l'Afer, les mieux placés pour parler du rôle de votre Association et de la qualité du contrat Afer. Grâce à vous, plus d'un nouvel adhérent sur trois a rejoint l'Association l'année dernière. Cette confiance, partagez-la de nouveau avec vos proches en leur recommandant le contrat d'assurance vie Afer dans le cadre de cette nouvelle campagne de parrainage.

Adressez-vous à votre conseiller pour qu'il prenne contact de votre part avec les proches que vous souhaitez parrainer. Il aura ensuite le plaisir de vous faire parvenir le cadeau de remerciement de votre choix.



Photos non contractuelles. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé et de grignoter entre les repas. www.mangerbouger.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Désormais, l'Afer est présente sur les réseaux sociaux. Vous pouvez y retrouver l'actualité de l'Association, ses rendez-vous, des informations sur les questions fréquemment posées par les adhérents, tout sur l'assurance vie...

Rejoignez-nous



PROCHAINE SOIRÉE AFER

CLERMONT FERRAND
Jeudi 27 novembre 2014
Polydome
Place Du Premier Mai
63100 Clermont-Ferrand



La référence en épargne retraite

36 rue de Châteaudun - 75009 Paris
Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18
www.afer.asso.fr

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite Lettre n° 98 / Directeur de la publication : Gérard Bekerman / Dépôt légal à la parution : ISSN 02 40 88 56 / Association régie par la loi du 1er juillet 1901